

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2012



ÉDITO

Ce rapport d'activités vous présente le bilan des actions entreprises en 2012 par la communauté de communes.

Plus qu'un bilan d'activités, ce document revêt un caractère informatif pour vous rappeler quelles sont les missions de la CCOPF.

Dix ans se sont écoulés depuis la création de notre communauté de communes. Avec l'arrivée d'Attainville au 1^{er} janvier 2012, notre territoire s'est agrandi de plus de 700 hectares et de près de 2000 habitants.

La Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France agit pour vous au quotidien, tout en traçant des perspectives d'avenir visant trois objectifs fondamentaux :

- Valoriser notre cadre de vie et notre tranquillité,
- Développer l'attractivité du territoire,
- Développer et entretenir les infrastructures.

Nous agissons là où la mutualisation des moyens s'impose comme une évidence pour rendre l'action publique plus efficace. Nous respectons, avec conviction, ce bien précieux qu'est l'identité de nos communes pour ne jamais altérer les liens de proximité et d'écoute que vous avez noués avec vos élus et vos services municipaux.

En appliquant ces principes tournés vers le respect de l'intérêt général, vos élus municipaux, avec le personnel technique et administratif de la CCOPF, vous accompagnent au quotidien et construisent notre avenir commun.

Je vous laisse juge de ce travail d'équipe réalisé pour vous.

Christian LAGIER,
Président de la CCOPF

SOMMAIRE

Le territoire en quelques chiffres

Carte d'identité de la CCOPF p 6

Les instances communautaires

Le conseil communautaire p 8
Le bureau communautaire p 9
Les commissions p 10
Les syndicats mixtes p 11

Administration générale

Organigramme des services p 13
Les ressources humaines p 14
Les marchés publics p 16

Les compétences intercommunales : Exercice 2012

Aménagement, entretien des voiries p 19
Aménagement, entretien des espaces verts p 23
Collecte, traitement et valorisation des déchets p 24
Gestion de l'éclairage public p 26
Sécurité publique p 28
Actions en faveur de l'emploi p 32
Développement économique p 34
Aménagement du territoire p 36
Aménagement, entretien, gestion des équipements p 38
- Généralités p 38
- Les aires d'accueil des gens du voyage p 42
- Les activités sportives et culturelles p 43
Travaux d'investissement sur les équipements p 46
- Le Centre de Surveillance Urbaine p 46
- Le complexe tennistique de la Solitude p 47
- La piscine intercommunale p 49

Compte administratif 2012

Présentation du compte administratif p 51

LE TERRITOIRE EN QUELQUES CHIFFRES



LE TERRITOIRE

CARTE D'IDENTITÉ DE LA CCOPF

Créée en 2002, la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France est un établissement public de coopération intercommunale.

Elle unit les communes de Bouffémont, Domont, Ézanville, Moisselles, Piscop, Saint-Brice-sous-Forêt, et depuis le 1^{er} janvier 2012, Attainville.

Situé au coeur du Val d'Oise, le territoire de l'Ouest de la Plaine de France occupe une position géographique centrale, à mi-chemin des grands pôles d'activité de Roissy, Cergy-Pontoise et de Paris.



REPÈRES

7	COMMUNES
48 218	HABITANTS
3700	HECTARES
11000	EMPLOIS SALARIÉS
1300	ENTREPRISES IMPLANTÉES



LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A l'instar d'un conseil municipal, il s'agit de l'assemblée délibérante de la communauté de communes au sein de laquelle siègent les représentants des communes membres (4 délégués communautaires titulaires et 2 suppléants par commune).

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES (2012)

ATTAINVILLE	Titulaires	Dominique De Sutter Philippe Vallet Lina Scalzolaro Yves Citerne	Suppléants	Geneviève Pourchaire Thierry Richard
BOUFFÉMONT	Titulaires	Claude Robert Agnès Guerrier Michel Lacoux Alain Assouline	Suppléants	Isabelle Devilla Samy Ghallab
DOMONT	Titulaires	Jérôme Chartier Danièle Chevrotin Paul-Edouard Bouquin Michel Wiczorek	Suppléants	Michèle Hingant Sophie Bureau
ÉZANVILLE	Titulaires	Alain Bourgeois Yves Kerscaven Pierre Gregoire Eric Battaglia	Suppléants	Gérard Finkel Jean-Pierre Gressier
MOISSELLES	Titulaires	Véronique Ribout Dominique Da Silva Nicolas Pradines Sylvaine Babouillard	Suppléants	Jean-Luc Feldis Virginie Solans-Stahl
PISCOP	Titulaires	Christian Lagier Michèle Bachy Bernard De Waële James Debaisieux	Suppléants	Ghislaine Camus Nicolas Wiesener
SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT	Titulaires	Alain Lorand Céline Salfati Marcelle Cayrac William Degryse	Suppléants	Patrick Baldassari Roger Gagne



BILAN D'ACTIVITÉS 2012 :

7 | SÉANCES

53 | DÉLIBÉRATIONS



LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé des maires de l'intercommunalité, le bureau communautaire est l'instance privilégiée de dialogue entre les communes et la CCOPF.

Il élabore la politique communautaire, ensuite soumise au vote du conseil communautaire. Chaque maire est également vice-président de la CCOPF et se voit attribuer une délégation spécifique.



BILAN D'ACTIVITÉS 2012 :

45 décisions ont été adoptées par le président et les vice-présidents. Il en a été rendu compte au conseil communautaire, à l'occasion de chaque séance.



LE BUREAU COMMUNAUTAIRE (2012)

LE PRÉSIDENT

Jérôme Chartier
Député du Val d'Oise, Maire de Domont

LES 6 VICE-PRÉSIDENTS

Christian Lagier
Maire de Piscop,
1^{er} VP délégué aux finances, ressources humaines et affaires générales

Alain Lorand
Maire de Saint-Brice-sous-Forêt
2^e VP délégué à l'environnement, à la voirie et aux aires d'accueil des gens du voyage

Véronique Ribout
Maire de Moisselles,
3^e VP déléguée à la communication

Alain Bourgeois
Maire d'Ezanville
4^e VP délégué à la gestion des équipements et au réseau de vidéoprotection

Claude Robert
Maire de Bouffémont,
5^e VP délégué à l'action pour l'emploi et aux achats publics

Dominique De Sutter
Maire d'Attainville
6^e VP délégué au développement économique

LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LES COMMISSIONS

Il y a 7 commissions de travail au sein de la communauté de communes. Leur rôle est d'étudier les dossiers en cours, d'émettre des avis et faire des propositions auprès du conseil communautaire.

COMMISSION LOCALE CHARGÉE DE L'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Claude Robert
Michel Wieczorek
Yves Kerscaven
Dominique Da Silva
Christian Lagier
Patrick Baldassari
Philippe Vallet

COMMISSION EQUIPEMENTS

Michel Wieczorek
Agnès Guerrier
Pierre Gregoire
Véronique Ribout
Bernard De Waële
William Degryse
Thierry Richard

COMMISSION SERVICES PUBLICS

Michel Wieczorek
Alain Assouline
Yves Kerscaven
Sylvaine Babouillard
Nicolas Wiesener
William Degryse
Philippe Vallet

COMMISSION ACTION ECONOMIQUE

Paul-Edouard Bouquin
Claude Robert
Alain Bourgeois
Dominique Da Silva
Michèle Bachy
William Degryse
Dominique De Sutter

COMMISSION EMPLOI

Danièle Chevrofin
Claude Robert
Eric Battaglia
Sylvaine Babouillard
Nicolas Wiesener
Marcelle Cayrac
Yves Citerne

COMMISSION CULTURE & INFORMATION

Danièle Chevrofin
Michel Lacoux
Pierre Gregoire
Véronique Ribout
Michèle Bachy
Marcelle Cayrac
Geneviève Pourchaire

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Titulaires

Michel Wieczorek
Alain Bourgeois
Véronique Ribout
Michèle Bachy
Alain Lorand
Michel Lacoux
Eric Battaglia

Suppléants

Dominique Da Silva
Christian Lagier
Patrick Baldassari

LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LES SYNDICATS

La CCOPF assume également la gestion administrative de deux syndicats mixtes : le Syndicat Mixte d'Études et de Programmation de l'Ouest de la Plaine de France (SMEP) et le Syndicat Mixte pour l'Étude, la Création et la Gestion d'un Équipement Nautique (SMECGEN).

Le SMEP

Le SMEP mène l'ensemble des études, réflexions et diagnostics permettant d'élaborer, de réviser et d'approuver le schéma de cohérence territoriale.



Son comité syndical, qui en est l'organe délibérant, est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour chacune des vingt et une communes membres.

En 2012, il s'est réuni à trois reprises pour adopter six délibérations de nature budgétaire et une délibération portant sur l'arrêt du SCOT et le bilan de concertation.

Le SMECGEN

Le SMECGEN a été créé afin d'assurer la restructuration et la gestion de la piscine intercommunale.

Composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune, le comité syndical du SMECGEN s'est réuni quatre fois durant l'année 2012 et a adopté six délibérations.

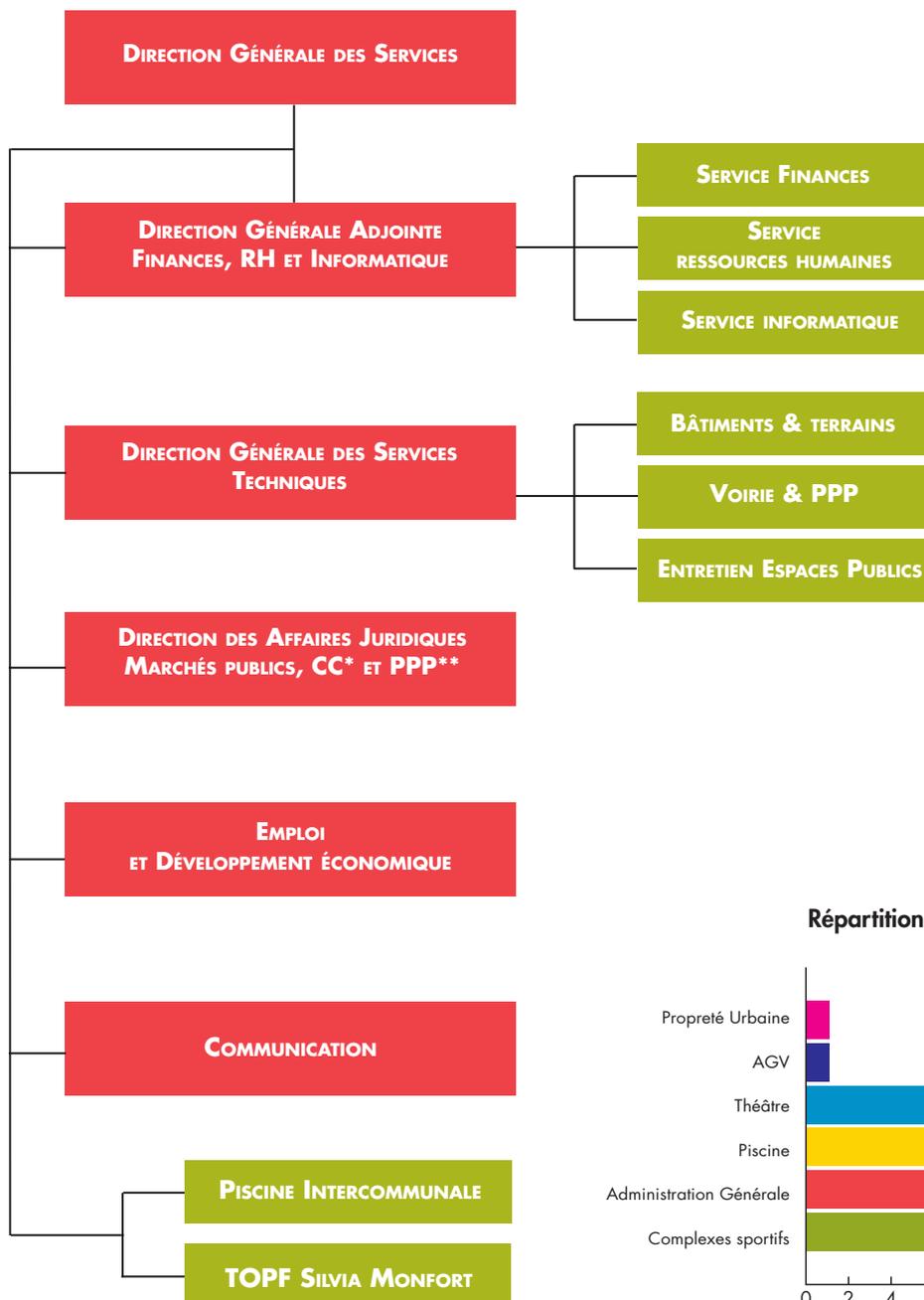
Son président, Alain Bourgeois, en vertu de la délégation que lui a accordée le comité syndical, a pris quatre décisions, concernant respectivement : la maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration et d'extension de la piscine d'Ezanville, la souscription d'emprunts et le contrat d'accès à la plateforme Finance Active, dédiée à la gestion financière.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

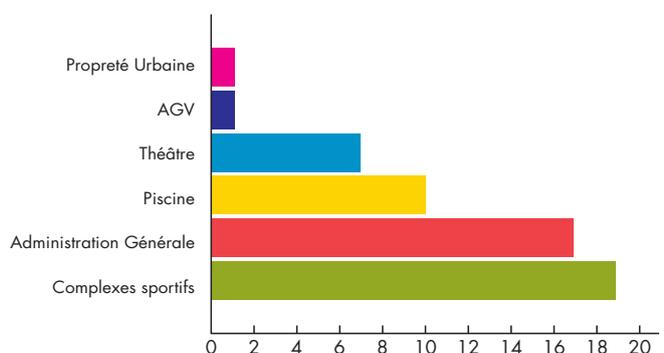


ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ORGANIGRAMME DES SERVICES



Répartition des effectifs par service



*CC : Conseil Communautaire

**PPP : Partenariat Public Privé

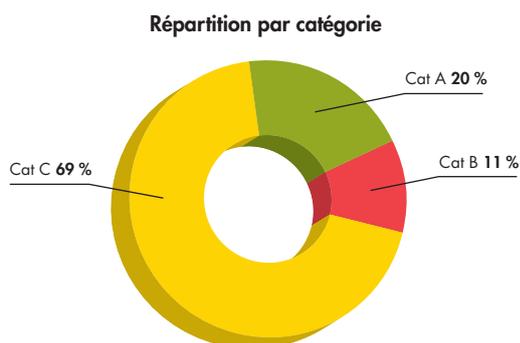
ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LES RESSOURCES HUMAINES

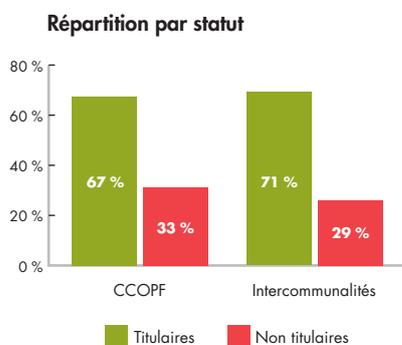
Les effectifs

La CCOPF compte 55 agents permanents, soit un ratio d'un agent pour 876 habitants. Les hommes sont nettement majoritaires puisqu'ils représentent plus de 70% des effectifs.

La structuration des effectifs par catégorie hiérarchique est proche de celle des autres communautés de communes. L'encadrement A et B représente 30% des agents.



La part des non titulaires représente 33% de l'effectif total de la CCOPF contre 29% en moyenne dans les autres intercommunalités. Six agents sont en contrat à durée indéterminée (quatre agents de catégorie C et deux de catégorie A).

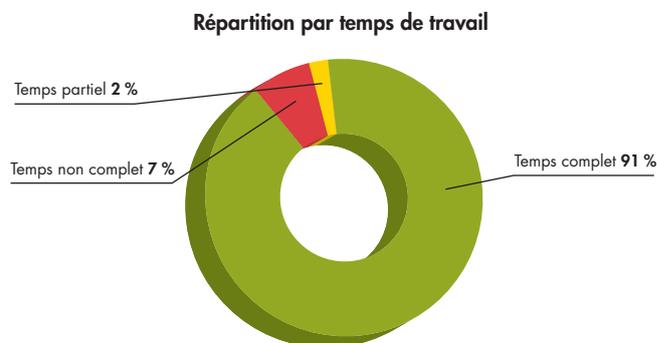


La part des agents travaillant à temps complet est bien supérieure à la moyenne nationale, 91% à la CCOPF contre 76%.

Répartition des effectifs par tranche d'âge et par sexe

	Hommes	Femmes	Total
Jusqu'à 34 ans	7	2	9
Entre 35 ans et 50 ans	20	7	27
Plus de 50 ans	12	7	19
Total	39	16	55

Le temps partiel choisi est exercé par des fonctionnaires titulaires, et les emplois à temps non complet sont exercés exclusivement par des agents non titulaires.



L'âge moyen des agents de la CCOPF s'élève à 45,4 ans. Les titulaires sont plus âgés que les non titulaires, 47 ans contre 43 ans.

Jusqu'à 34 ans, on comptabilise 16% de l'effectif, 49% sont compris dans la tranche 35-50 ans, et 35% dans la tranche des plus de 50 ans.

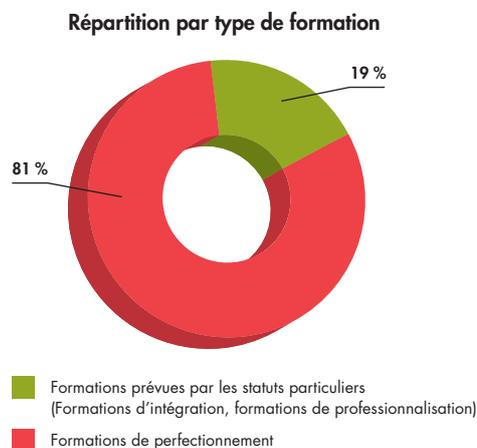
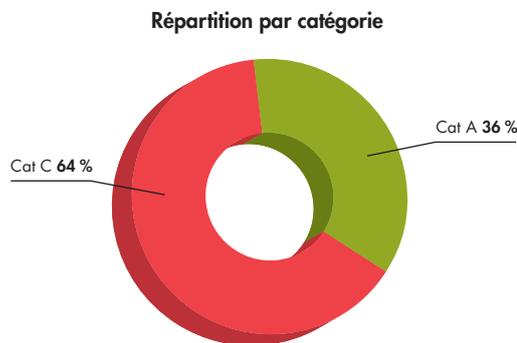
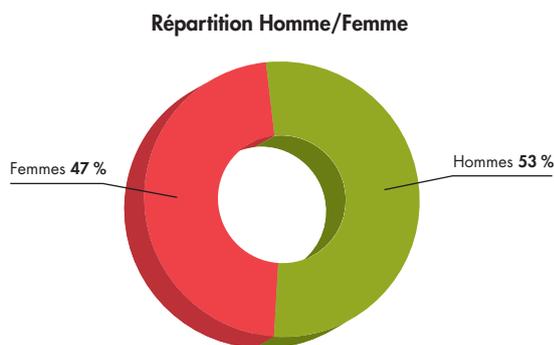
Le taux d'emploi des travailleurs handicapés est de 7,9%. Si l'obligation légale pour les collectivités de plus de 20 salariés est de 6%, elles n'emploient en moyenne que 4,6% de travailleurs handicapés. Le taux d'emploi des travailleurs handicapés à la CCOPF est donc plus élevé de 65%.

La formation

Les agents ont bénéficié de 70 jours de formation sur l'année 2012.

Si la répartition des formations par niveau hiérarchique est équilibrée, on constate que les femmes bénéficient de plus de jours de formation que les hommes.

Le dernier graphique met en relief la politique de la CCOFF en matière de formation, qui a fait le choix en concertation avec les agents, de favoriser les formations de perfectionnement, afin d'apporter une plus-value dans les missions quotidiennes.



Les mouvements du personnel

On dénombre cinq départs d'agent en 2012, dont :

- Trois démissions
- Deux fins de contrat
- Une mutation

Cinq agents non titulaires ont été recrutés en 2012.

Carrière des agents :

Quatre agents non titulaires ont bénéficié d'un contrat à durée indéterminée.

Parmi les agents titulaires, on compte :

- Deux avancements de grade
- Quatorze avancements d'échelon

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LES MARCHÉS PUBLICS

En 2012, douze consultations ont été lancées pour un volume d'achat avoisinant les 2,7 millions d'euros TTC (montant maximum possible en fonction du taux de réalisation et de la durée totale des contrats). La commission d'appel d'offres s'est réunie dès que leur montant excédait 4 000 € HT.

PRESENTATION		PROCEDURE		
Objet	Titulaire du marché	Procédure de passation	Commission	Délibération / Décision (n° et date)
Entretien des terrains de sport en surfaces engazonnées, stabilisées et synthétiques	SOTREN	MAPA	CAO 20/03/2012	DEC-2012 -14 22/03/2012
Entretien des espaces verts	NEREV / LE COLOMBIER	MAPA	CAO 20/03/2012	DEC-2012-013 22/03/2012
Traitement contre les rongeurs et désinsectisation des équipements publics de la CCOFF	RENTOKIL INITIAL	Sans procédure préalable (devis sollicités)	NON	DEC-2012-016 27/04/2012
Enlèvement des graffitis sur le territoire de la CCOFF	HTTP	MAPA	CAO 21/06/2012	DEC-2012-024 21/06/2012
Extension du système de vidéoprotection de la CCOFF	SOGETREL / AD NETWORK	Négocié (suite à appel d'offres ouvert infructueux)	CAO 10/04/2013	DEC-2013-009 16/04/2013
Aménagement de voirie rue Ferdinand de Lesseps à Bouffémont Lot 1 : Voirie	COLAS	MAPA	CAO 22/11/2012	DEC-2012-044 10/12/2012
Aménagement de voirie rue Ferdinand de Lesseps à Bouffémont Lot 2 : Espaces verts	NEREV			
Prestations de viabilité hivernale	FILLOUX / FAYOLLE	MAPA	CAO 22/11/2012	DEC-2012-042 30/11/2012
Entretien et vérification du matériel d'entretien des espaces verts	DUPORT 95	MAPA	CAO 30/01/2013	DEC-2013-001 30/01/2012
Assurance des prestations statutaires	ASSURANCES VIGREUX	Appel d'offres européen	CAO 22/11/2012	DEC-2012-042 13/12/2012
Télécommunications : services de téléphonie VOIP / accès et sécurité des liens ADSL / hébergement web / noms de domaine / serveurs de messagerie	MAGIC ONLINE	MAPA	CAO 25/09/2012	DEC-2012-038 25/09/2012
Maintenance globale du système de vidéoprotection de la CCOFF	LA NET CIE	MAPA	CAO 14/06/2012	DEC-2012-021 14/06/2012

ECHEANCES		MONTANTS	
Durée ferme	Modalités de renouvellement	Montant initial HT (durée ferme hors renouvellement, hors actualisation ou révision)	Montant initial TTC (durée ferme hors renouvellement, hors actualisation ou révision)
1 an	Renouvelable 2 fois pour 1 an	Maximum annuel : 65 000 €	Maximum annuel : 77 740 €
1 an	1 fois 1 an	Tranche 1 : 66 559 € Tranche 2 : 16 722 € (maximum)	Tranche 1 : 79 605 € Tranche 2 : 20 000 € (maximum)
1 an à compter de la notification	Renouvelable 2 fois	2810 €	3 360 €
1 an à compter de la notification	Renouvelable 2 fois	Maximum annuel : 25 000 €	Maximum annuel : 29 900 €
3 ans	NON	Tranche 1 : 618 229 € Tranche 2 (maxi) : 284 303 €	Tranche 1 : 739 402 € Tranche 2 (maxi) : 340 026 € Tranche 3 : 43 788 € (minimum) Pas de maximum
Ponctuel		183 295 €	219 220 €
		8 394 €	10 039 €
1 an à compter de la notification	Renouvelable 1 fois	Maximum annuel : 90 000 €	Maximum annuel : 107 640 €
1 an à compter de la notification	Renouvelable 2 fois	Maximum annuel : 40 000 €	Maximum annuel : 47 840 €
5 ans	Pas de renouvellement	3,83 % de la masse salariale assurée	3,83 % de la masse salariale assurée (prévisionnel annuel : 30 961,68 €)
Du 1/10/2012 au 31/05/2013	Reconduction tacite 2 x 1 an	Annuel : Mini : 20000 € Maxi : 30000 €	Annuel : Mini : 23 920 € Maxi : 35 880 €
1 an à compter du 18 juin 2012	Reconduction tacite 1 x 1 an	Annuel : Mini : 10 770 € Maxi : 30 000 €	Annuel : Mini : 12 880 € Maxi : 35 880 €

LES COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES : EXERCICE 2012



EXERCICE 2012

AMÉNAGEMENT & ENTRETIEN DES VOIRIES

Les voies intercommunales

La CCOPF assure l'aménagement et l'entretien de 19 km de voiries communautaires. Cela concerne aussi bien les routes, les trottoirs que les panneaux de signalisation. En 2012, six nouvelles voies attainvilloises ont été transférées à la CCOPF pour un linéaire de 2500 mètres.

VOIRIE COMMUNAUTAIRE : LINÉAIRE PAR COMMUNE		
ATTAINVILLE	RUE DE MOISSELLES	1063 M
	RUE DU MOULIN	489 M
	RUE DU GOULOT	140 M
	RUE HAMELIN	52 M
	RUE DU PRESBYTÈRE	18 M
	RUE DE L'ORME	732 M
BOUFFÉMONT	RUE DES HAUTS CHAMPS	119 M
	RUE LOUISE MICHEL	118 M
	RUE FRANÇOIS MITTÉRAND	1333 M
	RUE FERDINAND DE LESSEPS	471 M
	RUE CHAMPOLLION	119 M
DOMONT	RUE DE LA RÉPUBLIQUE	993 M
	RUE DE BLÉMUR	126 M
	ROUTE DES FUSILLÉS	105 M
	RUE DE PARIS	430 M
	RUE DU MARÉCHAL JOFFRE	193 M
EZANVILLE	RUE DE LA LIBÉRATION	120 M
	PLACE DE LA LIBÉRATION	59 M
	RUE DE LA GARE	454 M
	RUE EUGÈNE DELACROIX	413 M
	RUE DU VAL D'EZANVILLE	794 M
	CHEMIN DE MOISSELLES	693 M
MOISSELLES	RUE DU MOUTIER	840 M
	RUE JEAN MERMOZ	213 M
	CHEMIN DES BOURGUIGNONS	657 M

VOIRIE COMMUNAUTAIRE : LINÉAIRE PAR COMMUNE		
PISCOP	RUE DE LA BELLE VUE	1061 M
	RUE DE LA TOURELLE	910 M
	ROUTE DE LA TÊTE RICHARD	1061 M
	RUE DE BLÉMUR	639 M
SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT	RUE DE LA FORÊT	348 M
	RUE DE LA PLANCHETTE	1008 M
	RUE MAULEON	256 M
	BOULEVARD DE LA GARE	848 M
	AVENUE RHIN ET DANUBE	961 M
	AVENUE JEAN MOULIN	206 M



Les voies intercommunales : Travaux réalisés

Au-delà de l'entretien courant, comme la réfection des nids de poule suite aux intempéries hivernales, d'importantes réfections de voirie ont été réalisées pendant l'été 2012 afin de limiter le recours à des opérations curatives, moins efficaces et plus coûteuses.

Ces prestations de confortement de voiries s'élèvent à **73 000 € TTC**.

Il s'agit plus particulièrement de :

- La requalification d'un tronçon de 180 m de long de la rue Ferdinand de Lesseps à Bouffémont*
- La rue de la Libération, la rue de la Gare à Ezanville ainsi que la mise aux normes pour personnes à mobilité réduite d'un arrêt de bus situé à proximité de la gare
- La route de la Tête Richard à Piscop
- Le boulevard de la Gare à Saint-Brice-sous-Forêt
- La route des Fusillés à Domont

Le bouchage des nids de poule sur l'ensemble du territoire s'élève quant à lui à **50 600 € TTC**.



La viabilisation hivernale

Le contrat de viabilisation prévoit le déneigement des voies principales du territoire (routes départementales, intercommunales et voies primaires communales) sur deux à trois circuits simultanés selon l'intensité de l'épisode neigeux.

Le début d'hiver 2012/2013 fut peu rigoureux et n'occasionna que très peu de précipitations ou de gel. L'entreprise qui s'est vue allouée ce marché à bons de commande, n'est intervenue qu'à trois reprises pour un montant global de **11 000 € TTC**.

Depuis l'hiver 2011/2012, un système d'astreinte a été mis en place avec l'appui des services techniques de Domont.

Ces derniers alertent l'entreprise mandatée qui effectue le salage dans l'heure qui suit l'appel. Ce système de veille est garanti du 15 novembre au 15 mars, quelle que soit l'intensité de l'hiver.



* Travaux budgétés sur 2012, réalisés en 2013.

La propreté urbaine

La CCOPF assure le nettoyage de l'ensemble des voiries des communes membres, soit 249 km.

Manuel ou mécanisé, le nettoyage des espaces publics concerne :

- la chaussée,
- les caniveaux,
- les voies piétonnes,
- les places publiques,
- les accotements et les fossés.

Les fréquences de nettoyage sont déterminées en fonction du degré de fréquentation des voies et de leur usage.

Des prestations exceptionnelles de nettoyage sont également assurées lors de manifestations évenementielles (brocantes, foires...).



REPÈRES 2012

695 825 €
TTC

ALLOUÉS
AU BALAYAGE ET
À LA LUTTE CONTRE
LES GRAFFITIS

MÈTRES LINÉAIRES DE VOIRIE NETTOYÉE EN PASSAGES CUMULÉS

COMMUNE	MÉCANIQUE	MANUEL	Coût TTC
ATTAINVILLE	216 506 ml	PAS DE PIQUAGE	31 043 €
BOUFFÉMONT	316 170 ml	633 620 ml	63 638 €
DOMONT	794 412 ml	2 241 200 ml	178 651 €
EZANVILLE	607 224 ml	894 400 ml	112 903 €
MOISSELLES	94 020 ml	PAS DE PIQUAGE	13 480 €
PISCOP	89 400 ml	PAS DE PIQUAGE	12 818 €
SAINT-BRICE	913 194 ml	3 770 000 ml	239 849 €
TOTAL	3 030 926 ml	7 539 220 ml	652 382 €

• le balayage mécanique

Trois balayeuses poids lourds interviennent sur l'ensemble des voies avec une fréquence de passage allant d'une fois par semaine à une fois tous les deux mois selon les typologies de voies.

• le balayage manuel

Le ramassage manuel des papiers, le vidage des corbeilles et le balayage d'espaces publics inaccessibles aux engins motorisés sont confiés depuis 2005 à une entreprise adaptée. Cette dernière s'est engagée à employer à minima 80% de salariés handicapés. L'équivalent de 7,5 temps plein sont affectés à cette mission, du lundi au samedi avec une fréquence de balayage allant d'une à cinq fois par semaine.

• le nettoyage des graffitis et tags

La CCOPF assure par ailleurs le nettoyage de tags et graffitis situés sur les espaces publics et privés, à la demande des riverains. Les administrés bénéficient de ce service gratuitement à condition que les tags soient visibles de la rue.



LUTTE ANTI-TAG

196 | INTERVENTIONS

DONT **59** INTERVENTIONS CHEZ DES PARTICULIERS

ET **137** INTERVENTIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE

2276 M² | TRAITÉS



EXERCICE 2012

AMÉNAGEMENT & ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Les gardiens des équipements participent activement à l'entretien des espaces verts des sites dont ils ont la charge. Toutefois, certaines tâches spécifiques d'entretien, nécessitant du matériel adapté, telles que l'élagage des arbres ou la taille de haies hautes, sont confiées à un prestataire extérieur.

Un nouveau contrat d'entretien des espaces verts a été signé en 2012. Le précédent contrat avait été résilié pour cause de défaillances et manquements du prestataire mandaté.

L'entretien des espaces verts qui bordent les voies s'élève à **23 600 € TTC** en 2012. Il comprend essentiellement des prestations de tonte et de fauchage.

La taille des arbres d'alignement et des bas-côtés des routes forestières est réalisée par rotation, tous les trois ans environ. Elle représente une charge de **18 000 € TTC** en 2012.

L'entretien des terrains de sports s'élève à **77 740 € TTC**. Il prévoit des prestations comme le carottage, le sablage ou le décompactage.



EXERCICE 2012

COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS

Cette compétence est déléguée au Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles (SIGIDURS).

Pour financer cette prestation, la CCOPF perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), qui s'élève à **5 079 043 € TTC**.

Le territoire de collecte du SIGIDURS s'est étendu en 2012 du fait de l'adhésion d'Attainville. La prestation de collecte est toujours confiée à la société Val Horizon pour les 1831 habitants de la commune alors que c'est Veolia-Otus qui intervient sur le reste du territoire.

Depuis le 1^{er} avril 2012, le SIGIDURS a élargi ses consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique, sans exception.

Cette opération, pilotée nationalement par ÉcoEmballages, a pour objectif d'améliorer les performances du recyclage des emballages en plastique et ainsi de limiter leur impact environnemental.

Au terme des 2 ans d'expérimentation, et selon les résultats, ce nouveau geste de tri pourra être étendu à l'ensemble du territoire français.



Collecte des déchets sur la CCOPF

Ordures ménagères			Emballages ménagers		
Tonnage annuel collecté	Ratio en kg/hab.	Evolution 2011 - 2012	Tonnage annuel collecté	Ratio en kg/hab.	Evolution 2011 - 2012
12 542,24	262	- 0,4 %	2 115,78	44	10,9 %
Verre			Papier		
Tonnage annuel collecté	Ratio en kg/hab.	Evolution 2011 - 2012	Tonnage annuel collecté	Ratio en kg/hab.	Evolution 2011 - 2012
778,86	16	6,1 %	171,00	4	- 11,0 %
Encombrants			Déchets végétaux		
Tonnage annuel collecté	Ratio en kg/hab.	Evolution 2011 - 2012	Tonnage annuel collecté	Ratio en kg/hab.	Evolution 2011 - 2012
1 663,80	35	- 1,3 %	2 579,34	54	16,0 %

Le tonnage d'ordures ménagères a diminué de 0,4% en 2012. A l'inverse, la quantité d'emballages recyclables a considérablement augmenté. Ceci est dû au transfert progressif du papier des bornes d'apport volontaire vers les bacs jaunes, mais également à la simplification des consignes de tri depuis le 1^{er} avril 2012.

La diminution des encombrants s'explique par le changement de consommation et par une utilisation plus importante des déchèteries.



Production des déchets

Tonnage de déchets	SIGIDURS 2012	Ratio en kg/hab.	Données Ile-de-France 2012
Ordures Ménagères résiduelles	96 051	310	309
Emballages, Papier et Verre	10 550	34	35
Déchets végétaux	8 683	28	20
Encombrants	9 606	31	29
Déchets diffus spécifiques	51	0,2	1
Déchets issus des déchèteries	25 837	83	66
Total	150 778	487	460

En 2012, la quantité globale de déchets produits sur le territoire du SIGIDURS a diminué de 6 kg par habitant. Elle est en revanche, supérieure

de 27 kg par habitant à celle de l'ensemble de l'Ile-de-France.

EXERCICE 2012

GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les grands objectifs

La communauté de communes, à travers la conclusion d'un contrat de partenariat avec la société Cofely Inéo, s'est engagée dans une démarche de modernisation de son réseau d'éclairage public en poursuivant un triple objectif :

- **Remplacer les équipements vétustes et ainsi assurer un éclairage public optimum**
D'ici le 30 novembre 2013 : seront remplacés 4 374 luminaires et 2 407 mâts. Durant la même période, le partenaire rénovera l'éclairage sportif (119 projecteurs et 45 mâts remplacés) et la signalisation lumineuse tricolore (11 carrefours à feux seront concernés).
En complément, sur la durée du contrat (15 ans), 502 luminaires et 169 mâts supplémentaires seront remplacés et 152 armoires de commande seront renouvelées. La CCOPF accompagnera également ses communes membres dans leurs opérations d'enfouissement des réseaux aériens.
- **Diminuer de 50 % la consommation liée à l'éclairage public**
Les nouvelles sources lumineuses seront moins énergivores. Les luminaires installés permettront une diminution de l'intensité lumineuse en pleine nuit, de 22h à 5h.
- **S'inscrire dans une démarche de développement durable en éclairant « juste »**
La puissance des luminaires installés sera adaptée en fonction de la catégorie de la voie sur laquelle ils sont implantés.

Les études préalables

Le premier semestre de l'année 2012 a essentiellement été consacré à la réalisation des études préalables. Les représentants de chaque commune membre ont été consultés afin de définir le classement des voies (routier, résidentiel, centre urbain, voies principales, parcs et jardins, zones d'activités...) et de choisir les luminaires adéquats.

La CCOPF a fait le choix d'équiper les secteurs résidentiels en luminaires Led, technologie désormais mature permettant un haut niveau de performance pour une consommation d'énergie réduite. A terme, 1 808 luminaires de ce type seront installés.



Les travaux

Etat d'avancement des investissements initiaux au 31 décembre 2012 :

COMMUNES	LUMINAIRES	SUPPORTS
BOUFFÉMONT	249	221
DOMONT	237	34
EZANVILLE	27	0
PISCOP	15	0
SAINT-BRICE	647	591

La CCOPF a, en outre, participé aux opérations d'enfouissement (câblage et installation des candélabres) suivantes :

- Rues de l'Eglise, David d'Angers, Henri Dunant et d'Ombreval (Domont)
- Rue de Paris (Saint-Brice-sous-Forêt)



La maintenance et l'entretien

Une maintenance préventive est assurée, principalement au travers d'une tournée de nuit mensuelle permettant de détecter les pannes diverses sur le réseau d'éclairage public et les carrefours à feu.

La maintenance curative consiste à intervenir à la suite des appels reçus sur le numéro vert 0800 800 051, sous 24 heures.

Les loyers 2012

Pour assurer ces prestations, la CCOPF verse un loyer annuel à la société Cofely-ineo.

- Maintenance et gestion des illuminations festives : **533 286 € TTC**
- Provision « Gros entretien et renouvellement » : **191 301 € TTC**
- Provision Enfouissement : **80 275 € TTC**

Les investissements initiaux ne donnent lieu à facturation qu'à partir du moment où ils sont intégralement réalisés et réceptionnés, sans réserve bloquante par la CCOPF.



EXERCICE 2012

ACTIONS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

La vidéoprotection

Dans le cadre de son action de lutte contre l'insécurité et la délinquance, la CCOPF a déployé un réseau de 38 caméras de vidéo protection au sein de l'intercommunalité. Afin d'optimiser cet équipement, un Centre de Surveillance Urbaine (CSU) est actuellement en cours d'élaboration.

Comment fonctionne aujourd'hui la vidéo-protection sur la CCOPF ?

Chaque commune dispose de son propre réseau de caméras et d'un centre de visionnage dédié. Les enregistrements des images capturées sont sauvegardés pendant 21 jours et sont consultables sur réquisition des forces de l'ordre.

L'accès aux images n'est autorisé qu'aux personnels autorisés par la préfecture, spécialement habilités à cet effet. Pour garantir le respect des libertés individuelles, les caméras disposent de systèmes de masques dynamiques empêchant toute visualisation des espaces privés.

L'usage de la vidéo protection sur le territoire a notamment permis d'interpeller plusieurs auteurs d'actes de violence, extorsions, vols et dégradations de véhicule, et s'avère également efficace pour rechercher des personnes disparues.

Le budget alloué à la maintenance de la vidéo-protection est de **21 245 € TTC**.

Les enjeux poursuivis

Ce centre de surveillance poursuit trois objectifs essentiels :

- Centraliser le rapatriement des images pour en faciliter le visionnage
- Permettre un report des images auprès des forces de l'ordre pour guidage des patrouilles en temps réel
- Constituer un outil de cartographie du territoire en vue d'optimiser l'implantation des caméras de surveillance



La mise en place du CSU

Les travaux de construction du futur CSU ont démarré en juillet 2012, après validation des études de faisabilité radio.

Le montant de l'investissement pour la construction du local CSU s'élève à **230 000 € TTC**, subventionné à hauteur de **100 591 €** par l'État au titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD).

Les images capturées par les 38 caméras seront rapatriées par onde hertziennes vers le CSU, avec un report des images vers la gendarmerie nationale de Domont.

Dans un premier temps, la CCOPF pourvoira à l'embauche de cinq à six personnes dédiées au visionnage des images. Une montée progressive des effectifs sera effectuée afin d'assurer la surveillance sur une plage horaire étendue. Les agents recrutés seront chargés de visionner et d'exploiter les informations fournies par les images recueillies et d'assurer leur transmission auprès des forces d'intervention.

La mise en service définitive aura lieu en fin d'année 2013, après recrutement des agents superviseurs et équipement du CSU avec toutes les infrastructures nécessaires à la visualisation, l'enregistrement et l'exploitation des images.

Les axes de développement

De nouvelles caméras seront prochainement implantées sur le territoire (dans la limite de 70 caméras sur l'ensemble du territoire).

Un soin tout particulier sera apporté aux futures implantations afin de couvrir le territoire de façon homogène.

La commune d'Attainville qui n'est pas encore équipée de caméras, du fait de son rattachement récent à la CCOPF, fera notamment l'objet de nouveaux investissements dès 2013.

Les orientations prioritaires qui ont été définies pour les prochaines implantations d'équipements, sont les entrées et sorties du territoire, les lieux de vie scolaire, les équipements publics, sportifs et culturels, les lieux de transit et d'insécurité.



La prévention de la délinquance

IMAJ

Depuis 2008, la CCOFP s'est engagée dans un partenariat avec le Conseil général et IMAJ, association reconnue d'utilité publique intervenant dans le domaine de la prévention spécialisée. L'association perçoit à cet effet une subvention de **200 000 € TTC** que lui verse la CCOFP.

Sur la communauté de communes, ce sont 236 jeunes âgés de 11 à 25 ans, qui ont été suivis en 2012 par les éducateurs de l'association. 43% d'entre eux étaient déjà accompagnés par l'association en 2011.

Les principaux quartiers d'origine des jeunes accompagnés sont les Hauts Champs à Bouffémont (17%), la gare de Domont (14%), les Vergers à saint-Brice-sous-Forêt (12%), le Rû de Vau à Ezanville (10%) et le quartier du lycée de Domont (9%).

41% des jeunes suivis ont entre 19 et 25 ans, 32% entre 15 et 18 ans et 27% ont moins de 15 ans.

Les différents types d'accompagnement proposés par l'association portent essentiellement sur les actions collectives, telles que les chantiers éducatifs et les loisirs, la formation, l'emploi, la scolarité et l'aide dans les démarches administratives.



Chantier de rénovation IMAJ

Le CISPD

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) réunit les responsables des institutions et des organismes publics et privés concernés par la sécurité et la tranquillité publique (Polices municipale et nationale, Gendarmerie, transporteurs publics, bailleurs sociaux, Conseil général du Val d'Oise, Education nationale, Préfecture...). Ce conseil, présidé par Danièle Chevrotin, assure le suivi et l'évaluation des actions menées. Dans ce cadre, deux commissions ont vu le jour en 2012.

La commission de sécurité routière

Cette commission regroupe les représentants des polices municipale et nationale ainsi que de la gendarmerie, l'association IMAJ, et un maire adjoint de Domont en charge du conseil des enfants.

Elle s'est réunie deux fois au cours de l'année. Des actions de sensibilisation ont été menées en priorité auprès des scolaires et des personnes âgées au volant. Un inventaire des points accidentogènes du territoire a également été dressé.



La commission implication citoyenne

Cette commission regroupe les représentants des polices municipale et nationale et de la gendarmerie, les délégués SNCF à la sûreté sur la ligne H et l'association IMAJ.

Elle s'est réunie quatre fois et l'essentiel des travaux a porté sur la communication autour de la tranquillité à bord du Francilien (Numéro d'appel 3117 trop méconnu du grand public et donc insuffisamment utilisé).

EXERCICE 2012

ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI

La CCOPF vient en aide aux demandeurs d'emploi pour favoriser l'emploi et le recrutement au niveau local. Pour ce faire, elle soutient des initiatives et manifestations associatives mises en place par ses partenaires. Ces actions sont dirigées prioritairement vers les publics les plus touchés par le chômage : les moins de 25 ans et les seniors.

La Mission Locale



La Mission Locale vise à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Pour ce faire, elle agit sur trois fronts :

- **La formation**, pour offrir aux moins qualifiés des chances d'obtenir un diplôme ou une certification. Face au chômage croissant des jeunes (25% enregistrés fin 2012 sur le territoire national), les entrées en formation ont notamment connu une hausse significative de 31% en 2012.
- **L'alternance**, qui souffre du manque de maîtres d'apprentissage et enregistre à ce titre une baisse de 8%.

- **L'emploi**, qui connaît une baisse de 11% et un taux de CDD de 72%, malgré un travail conséquent de prospection ciblée et de relationnel avec les entreprises, déployé tout au long de l'année.

En 2012, la Mission Locale Seinoise a accompagné 524 jeunes sur le territoire intercommunal. La subvention qui lui a été allouée par la CCOPF en 2012 s'élève à **37 587 € TTC**.

	Jeunes suivis	Contrats en alternance	Emplois	Formations
Bouffémont	81	9	26	22
Domont	170	11	57	24
Ezanville	99	1	39	24
Moisselles	8	-	8	2
Piscop	7	-	2	-
Saint-Brice	159	12	60	28

La structure d'accueil de la CCOPF

Tout au long de l'année, la CCOPF met à disposition des demandeurs d'emploi :

- Des postes informatiques
- Un accès internet
- Une sélection des offres locales
- Des informations sur les droits en matière de formation professionnelle
- Un libre accès à la presse économique

On dénombre 684 visites en 2012, ce qui correspond à la venue de 97 personnes.

42 d'entre elles sont de nouveaux inscrits. Elles bénéficient à la fois d'un soutien matériel et de conseils (accès à des postes informatiques pour rédaction de CV et lettre de motivation, consultation des offres d'emploi, envoi de candidatures...).

A la fin de l'année, quinze personnes ont déclaré avoir retrouvé un emploi grâce à la CCOPF.

Fréquentation 2012 de la structure d'accueil

	Visiteurs		Visites	Nouveaux inscrits
Attainville	0	0,0%	0	0
Bouffémont	8	8,2%	18	4
Domont	49	50,5%	377	20
Ezanville	24	24,8%	212	8
Moisselles	1	1,0%	3	0
Piscop	2	2,0%	8	1
Saint-Brice-sous-Forêt	13	13,5%	66	9
Total	97	100,0%	684	42

Le dispositif Emploi 45+ de l'AEPF



Ce programme a été déployé en septembre 2012 pour favoriser le retour à l'emploi des seniors.

Des bénévoles de l'association, spécialistes en gestion des Ressources Humaines et en réinsertion professionnelle, accompagnent les demandeurs d'emploi dans leur démarche de retour à un emploi durable ou de reconversion professionnelle.

Tout au long de l'année des ateliers hebdomadaires (cours de perfectionnement en anglais, gestion du stress, connaissance de soi et graphologie...) sont proposés aux participants.

Ce dispositif, qui bénéficie du soutien de la CCOPF, est proposé gratuitement aux demandeurs d'emploi âgés de plus de 45 ans.



EXERCICE 2012

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Riche en entreprises et en emplois, la CCOPF veille à maintenir un équilibre habitat/entreprises sur son territoire, afin de favoriser l'emploi de proximité. Pour ce faire, elle aide notamment les structures d'activités à s'adapter aux enjeux économiques de demain.

La CCOPF a souhaité structurer son service Développement Economique pour renforcer l'attractivité du territoire par l'implantation, le développement des entreprises et la pérennisation de l'emploi.

Ce service vise à renforcer la cohérence globale du développement économique par le biais d'actions en faveur de l'industrie, de l'artisanat et du commerce.

A ce titre, plusieurs domaines se rattachent au développement économique :

- La planification foncière,
- L'aménagement et la commercialisation des zones d'activités,
- L'accueil, l'accompagnement et l'orientation des entreprises désireuses de s'implanter sur le territoire,
- L'aide à la création et à la reprise d'entreprises,
- L'accompagnement des entreprises existantes et désireuses de se développer.



REPÈRES

12	PARCS ET ZONES D'ACTIVITÉS
76%	POPULATION ACTIVE
11 000	EMPLOIS SALARIÉS
1 300	ENTREPRISES



La CCOPF veille par les initiatives qu'elle soutient, conférences, ateliers entrepreneurs ou rencontres, à maintenir et renforcer un réseau d'entreprises dynamique sur son territoire.

Pour exemple, quelques initiatives soutenues en 2012 :

- La formation et l'accompagnement des chefs d'entreprise de PME à travers le programme de Plato Roissy,
- Les ateliers Création/Reprise Entreprise organisés en relation avec la Chambre de Commerce Val-d'Oise/Yvelines, en partenariat avec le Comité d'Expansion Économique du Val d'Oise (CEEVO),
- Le réseau « L'association » des entreprises de l'Ouest de la Plaine de France (AEPF), via notamment la journée des entrepreneurs, organisée conjointement avec la CCOPF.



EXERCICE 2012

AMÉNAGEMENT ET PLANIFICATION DU TERRITOIRE

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Il dessine l'architecture future de l'ouest de la Plaine de France en établissant pour les 25 prochaines années, les objectifs en matière de développement économique, d'emploi et de logement tout en veillant au maintien des grands équilibres environnementaux.

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE



CCOPF

CARNELLE PAYS DE FRANCE

BETHEMONT-LA-FORÊT

CHAUVRY

NERVILLE-LA-FORÊT

VILLIERS ADAM

Les représentants de ces collectivités siègent au sein du Syndicat Mixte d'Étude et de Programmation de l'Ouest de la Plaine de France (SMEP).



Initiée en 2010, l'élaboration du SCOT est le fruit d'une concertation avec les acteurs institutionnels et associatifs et, au sens large, les habitants du territoire.

L'information s'est matérialisée par la diffusion périodique, à l'ensemble de la population du territoire, de lettres d'information au sujet du SCOT, ainsi que par la tenue d'expositions détaillant les étapes-clés de l'élaboration du document (diagnostic territorial et environnemental, projet d'aménagement et de développement durable).

Les contributions de chacun ont pu être prises en compte à l'occasion des nombreuses réunions de travail auxquelles étaient conviées les personnes publiques associées (services de l'Etat, collectivités locales, chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie, parc naturel régional...), et des réunions publiques organisées en direction de la population.

C'est dans ce contexte que les représentants du SMEP se sont attelés, en 2012, à la finalisation du document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCOT.

Véritable pierre angulaire du SCOT, le DOO fixe les politiques locales et stratégies en matière d'équilibre social, d'urbanisation, de transports, d'équipement et de protection de l'environnement.



LE TERRITOIRE DU SCOT

21 | COMMUNES

70 000 | HABITANTS

13 200 | HECTARES EN ZONE
PÉRI-URBAINE

- DE GRANDS ESPACES NATURELS
- DES SURFACES AGRICOLES PRÉDOMINANTES
- DES PÔLES URBAINS DE PETITES ET MOYENNES TAILLES

Les grandes lignes directrices du DOO

- Un mode de développement peu consommateur d'espace, fondé sur un accroissement limité de la population et un accroissement de l'autonomie économique du territoire.
- Une contribution au développement résidentiel de la région Ile-de-France significative, dans le cadre d'optimums de population pour chaque commune, compte tenu de la pression foncière et des demandes de logement, dans la limite du projet spatial de préservation des espaces agricoles.
- La qualité urbaine et résidentielle, intégrant le développement durable au compte de la qualité de vie des résidents.
- Le développement du tourisme, autour des hébergements à développer, des chemins de randonnée piétons, cyclables et équestres.
- Une politique vigoureuse en matière de développement durable dans les zones d'activités et les parcs commerciaux, pour optimiser l'utilisation des ressources naturelles et de l'espace, notamment en ce qui concerne le stationnement.

- La prise en compte des conséquences du tracé finalement retenu pour l'A16, et la nécessité de limiter l'urbanisation à l'est de l'A16 et au sud de la francilienne.

- Les orientations de préservation de l'environnement et notamment des trames verte et bleue déterminées par le SCOT, autour d'une préservation graduée selon la richesse écologique des espaces.

Après que le projet ait été présenté lors de la réunion publique du 18 juin 2012 à Moisselles, le SCOT a été arrêté le 26 juin 2012 pour être soumis, dans un premier temps, aux personnes publiques associées, puis à l'ensemble de la population du territoire.

L'enquête publique s'est ouverte le 25 octobre 2012, pour une durée d'un mois. Toute personne intéressée a pu prendre connaissance du dossier (comprenant le SCOT arrêté, le bilan de la concertation, le recueil des avis formulés par les personnes publiques associées) mis à disposition au siège de la CCOPF et dans les mairies de Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Nerville-la-Forêt, Villiers-Adam et Viarmes. Ce dossier était également en ligne sur le site internet dédié au SCOT.

Au terme de l'enquête publique, seize observations ont été formulées. la plupart des observations, ainsi que les avis des personnes publiques associées, ont été pris en compte dans le projet de SCOT définitif approuvé le 11 avril 2013.

EXERCICE 2012

AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES ÉQUIPEMENTS

GÉNÉRALITÉS

Dans le cadre de la coopération intercommunale, la CCOPF assure l'aménagement l'entretien et la gestion de vingt et un équipements communautaires, dont seize à caractère sportif, un bâtiment administratif, deux équipements culturels et deux aires d'accueil des gens du voyage.

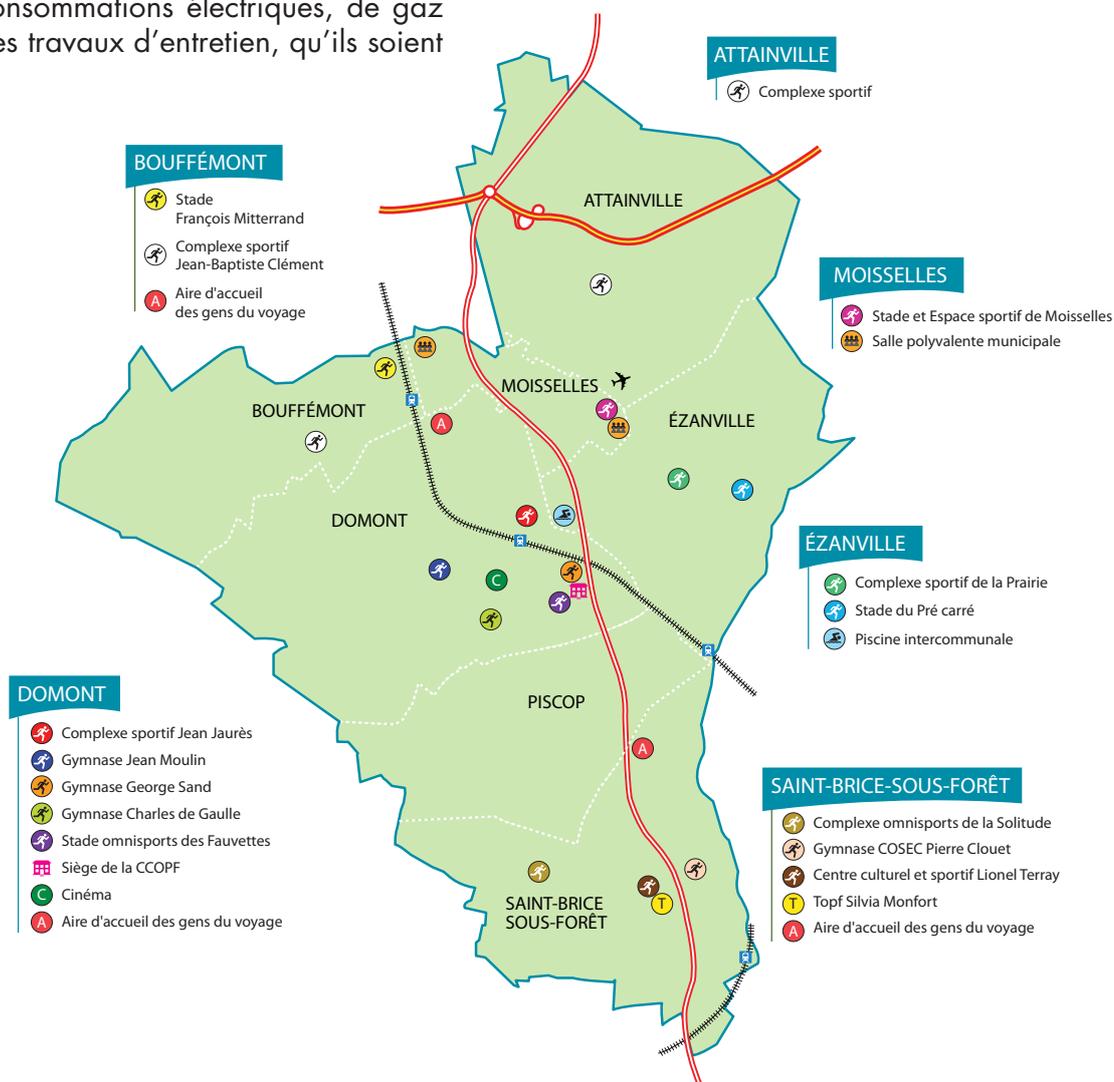
A ce titre, plus de **1,5 million** d'euros ont été investis en 2012 dans la création de nouveaux équipements et l'amélioration des structures existantes.

Sur l'ensemble des équipements communautaires, les consommations électriques, de gaz et d'eau et les travaux d'entretien, qu'ils soient

confiés à des prestataires ou réalisés en régie, s'élèvent à **1,005 million** d'euros TTC.

Les 22 agents en charge de l'entretien et de la surveillance des équipements travaillent pour la plupart à l'échelle intercommunale, ce qui permet une gestion plus souple et plus efficace des effectifs.

L'animation des équipements et l'attribution de subventions aux associations et clubs sportifs relèvent de la compétence communale.



COÛT DE FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES (CONSOMMATIONS DE FLUIDES ET FRAIS D'ENTRETIEN HORS RÉGIE)

VILLE	DÉPENSES 2012	ÉQUIPEMENT	COÛT TTC
ATTAINVILLE	Eau et assainissement	COMPLEXE SPORTIF	302 €
	Energie et Electricité		273 €
	Maintenance et Entretien		4 481 €
BOUFFEMONT	Eau et assainissement	STADE FRANCOIS MITTERRAND	764 €
	Energie et Electricité		114 €
	Maintenance et Entretien		2 990 €
	Eau et assainissement	COMPLEXE SPORTIF JEAN-BAPTISTE CLÉMENT	1 713 €
	Energie et Electricité		43 688 €
	Maintenance et Entretien		11 357 €
DOMONT / ST BRICE	Eau et assainissement	AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	12 452 €
	Energie et Electricité		42 004 €
	Maintenance et Entretien		7 129 €
DOMONT	Eau et assainissement	STADE JEAN JAURÈS	1 436 €
	Energie et Electricité		66 429 €
	Maintenance et Entretien		19 736 €
	Eau et assainissement	GYMNASE CHARLES DE GAULLE	251 €
	Energie et Electricité		15 215 €
	Maintenance et Entretien		2 410 €
	Eau et assainissement	SIÈGE DE LA CCOPF	413 €
	Energie et Electricité		20 251 €
	Maintenance et Entretien		9 878 €
	Eau et assainissement	GYMNASE GEORGE SAND	607 €
	Energie et Electricité		9 817 €
	Maintenance et Entretien		3 562 €
	Eau et assainissement	GYMNASE DES GRANDS JARDINS	296 €
	Energie et Electricité		5 049 €
	Maintenance et Entretien		3 670 €
	Eau et assainissement	CINÉMA	473 €
	Energie et Electricité		0 €*
	Maintenance et Entretien		8 291 €
	Eau et assainissement	STADE OMNISPORTS DES FAUVETTES	4 901 €
	Energie et Electricité		37 319 €
	Maintenance et Entretien		21 958 €

* Frais non pris en charge par la CCOPF.

EZANVILLE	Eau et assainissement	PISCINE INTERCOMMUNALE	27 680 €
	Energie et Electricité		68 037 €
	Maintenance et Entretien		5 720 €
	Eau et assainissement	STADE DU PRE CARRÉ	4 239 €
	Energie et Electricité		18 879 €
	Maintenance et Entretien		19 703 €
	Eau et assainissement	COMPLEXE SPORTIF DE LA PRAIRIE	838 €
	Energie et Electricité		55 702 €
	Maintenance et Entretien		10 981 €
MOISSELLES	Eau et assainissement	SALLE POLYVALENTE ET ESPACE SPORTIF	302 €
	Energie et Electricité		11 150 €
	Maintenance et Entretien		10 424 €
ST BRICE SOUS FORET	Eau et assainissement	COMPLEXE OMNISPORTS DE LA SOLITUDE	7 200 €
	Energie et Electricité		30 987 €
	Maintenance et Entretien		32 542 €
	Eau et assainissement	GYMNASE COSEC PIERRE CLOUET	1 586 €
	Energie et Electricité		42 564 €
	Maintenance et Entretien		8 902 €
	Eau et assainissement	CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LIONEL TERRAY ET TOPF SILVIA MONFORT	2 808 €
	Energie et Electricité		103 112 €
	Maintenance et Entretien		32 821 €

SYNTHÈSE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET REMISES EN ÉTAT EFFECTUÉS SUR LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

COMMUNE	ÉQUIPEMENT	TRAVAUX	Coût TTC
ATTAINVILLE	COMPLEXE SPORTIF	<ul style="list-style-type: none"> • MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES • REMPLACEMENT DE L'ENSEMBLE DES AGRÈS SPORTIFS EXTÉRIEURS • SÉCURISATION DU CLUB HOUSE DU TENNIS ET MISE EN PLACE D'UNE ALARME «INTRUSION» 	9 540 €
BOUFFÉMONT	GYMNASE JEAN-BAPTISTE CLÉMENT	<ul style="list-style-type: none"> • CRÉATION D'UN ACCÈS SÉCURISÉ EN TOITURE • REMPLACEMENT DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE ET DE LA PORTE DU TENNIS COUVERT • RÉHABILITATION DE L'ÉCLAIRAGE DU GYMNASE, DES POINTS D'EAU EXTÉRIEURS, ET DU SYSTÈME D'ALIMENTATION DU «CHALET-CLUB» DU FOOTBALL • MISE EN CONFORMITÉ DU TRACÉ DE TERRAIN DE BASKET • SÉCURISATION DES VESTIAIRES DU FOOTBALL 	36 098 €
	STADE FRANÇOIS MITERRAND	<ul style="list-style-type: none"> • REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE DU CLUB HOUSE DE PÉTANQUE 	
	AGV	<ul style="list-style-type: none"> • MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES 	
DOMONT	SIÈGE DE LA CCOFP	<ul style="list-style-type: none"> • AMÉNAGEMENT DU LOCAL CSU (CD DÉTAILS P 46) ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE 	231 020 €
	STADE JEAN JAURÈS	<ul style="list-style-type: none"> • RÉFECTION DE L'ÉTANCHÉITÉ DU CHÉNEAU ET D'UNE PARTIE DE LA TERRASSE • INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU D'EAU CHAUDE ET REPRISE DE FUITES • MISE EN CONFORMITÉ DU TRACÉ DE TERRAIN DE BASKET • RÉHABILITATION DE L'ÉCLAIRAGE DES VESTIAIRES DU DOJO ET DES PORTES DU GYMNASE 	190 827 €
	GYMNASE CHARLES DE GAULLE	<ul style="list-style-type: none"> • RÉFECTION DE L'ÉTANCHÉITÉ DE LA TOITURE DU GYMNASE RÉALISÉE DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ASSURANCE «DOMMAGE OUVRAGE» • MISE EN CONFORMITÉ DU RÉSEAU D'EAU ADOUCIE • REMPLACEMENT DES CHEMINÉES DES RADIANTS GAZ PAR DES CONDUITS EN INOX • RÉHABILITATION DE PROJECTEURS LUMINEUX • MOTORISATION DES PANNEAUX DE BASKET 	
	GYMNASE DES GRANDS JARDINS	<ul style="list-style-type: none"> • RÉHABILITATION DE LA COUVERTURE D'ÉTANCHÉITÉ DANS LE HALL • REMPLACEMENT DES PANNEAUX DE BASKET EXTÉRIEURS, DE LUMINAIRES ET LATTES DE PARQUET 	
	STADE OMNISPORTS DES FALUETTES	<ul style="list-style-type: none"> • RÉPARATIONS DES SANITAIRES • REMPLACEMENT D'UN BÂTI ET MOTEUR DE VMC 	
	AGV	<ul style="list-style-type: none"> • MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES 	
	CINÉMA	<ul style="list-style-type: none"> • MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES 	
EZANVILLE	COMPLEXE SPORTIF DE LA PRAIRIE	<ul style="list-style-type: none"> • CRÉATION D'UN ACCÈS SÉCURISÉ EN TOITURE • RÉHABILITATION DE L'ÉCLAIRAGE DU GYMNASE ET DE LA FAÇADE MOBILE D'ENTRÉE • MISE EN CONFORMITÉ DU TRACÉ DE TERRAIN DE BASKET ET DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES • OCCULTATION DES VITRES DE LA SALLE DE TENNIS DE TABLE 	67 478 €
MOISSELLES	SALLE POLYVALENTE ET ESPACE SPORTIF	<ul style="list-style-type: none"> • RÉPARATIONS SUR L'ALIMENTATION D'EAU CHAUDE SANITAIRE • MISE EN CONFORMITÉ DES RIDEAUX MÉTALLIQUES 	9 782 €
SAINT-BRICE- SOUS-FORÊT	CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LIONEL TERRAY	<ul style="list-style-type: none"> • PREMIÈRE PHASE DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE L'ÉQUIPEMENT, CRÉATION DE SANITAIRES AMÉNAGÉS POUR HANDICAPÉS • RÉFECTION DE L'ÉTANCHÉITÉ DU CHÉNEAU ET D'UNE PARTIE DE LA TERRASSE, REPRISE DE L'ALIMENTATION GÉNÉRALE • MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, RÉHABILITATION DU SYSTÈME D'OCCULTATION DE LA GRANDE SALLE • MISE EN PLACE D'UN ÉCLAIRAGE «NEZ DE MARCHÉ» AU TOPF • RÉHABILITATION ET SÉCURISATION DE LA CLIMATISATION DU TOPF SUITE À DÉGRADATIONS 	1187654 €
	COSEAC PIERRE CLOUET	<ul style="list-style-type: none"> • MISE EN CONFORMITÉ DU TRACÉ DE TERRAIN DE BASKET ET DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES 	
	COMPLEXE OMNISPORTS DE LA SOLITUDE	<ul style="list-style-type: none"> • EXTENSION ET RÉHABILITATION DU COMPLEXE (CF DÉTAILS P 47-48) • MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET INTERVENTION SUR LE RÉSEAU D'EAU CHAUDE 	

LES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Deux aires d'accueil sont installées sur le territoire, offrant une capacité d'accueil de 52 hébergements, conformément au cadre fixé par le schéma départemental du Val-d'Oise.

En 2012, le coût de fonctionnement de ces deux aires d'accueil s'est élevé à **158 262 € TTC**. Le Conseil général du Val-d'Oise a participé à hauteur de **33 164 €** et **67 814 €** pour la Caisse des Allocations Familiales. Le montant total des recettes, correspondant à la facturation des consommations d'eau, d'électricité et de l'hébergement est de **43 698 € TTC**.

Le fonctionnement

La CCOPF prend en charge la gestion et l'entretien de ces aires d'accueil. Un gardien veille au bon fonctionnement, à l'accueil des familles, à la propreté du site et assure le suivi des encaissements.

Chaque semaine, les familles accueillies règlent un droit d'usage : droit de place, consommation d'eau et d'électricité.

Les investissements

L'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Brice-sous-Forêt a fait l'objet d'un réagencement complet achevé en avril 2012. Elle occupe désormais une superficie totale de 6 125 m² augmentant ainsi sa capacité d'hébergement de près de 30 %. (montant total des travaux : **1 570 900 € TTC** dont plus de 60 % ont été financés par la CCOPF).

Pour garantir une meilleure gestion des flux financiers et faciliter le fonctionnement de l'aire, un système de prépaiement a été mis en place afin de collecter les dépenses relatives aux consommations d'eau, d'électricité et le forfait hébergement.



Aire de Saint-Brice-sous-Forêt (28 places)



Aire de Domont/Bouffémont (24 places)

LES ACTIVITÉS SPORTIVES & CULTURELLES

La piscine intercommunale à Ezanville

Depuis janvier 2002, la CCOFP assure la gestion et l'entretien de la piscine intercommunale et fait bénéficier les résidents d'un tarif préférentiel d'accès.

La piscine accueille en moyenne 850 usagers par jour en période d'activité scolaire, pour une fréquentation annuelle globale de 114 000 personnes.

Dans l'attente du chantier de restructuration, le bassin extérieur est resté fermé pendant l'été 2012. Cette fermeture a engendré une baisse de la fréquentation de 5% par rapport à l'année 2011.

Dix-huit écoles primaires et huit établissements du secondaire fréquentent la piscine tout au long de l'année. En 2012, on dénombre 47 704 entrées scolaires pour une occupation moyenne de 31,5 heures par semaine. Courant 2012, la commune de Villaines-sous-bois a intégré le SMECGEN. A ce titre, l'école primaire villainoise bénéficie de la gratuité depuis la rentrée de septembre.

La piscine propose également de nombreuses activités dispensées par des associations locales: aquagym, gymnastique prénatale, club bébé nageur, plongée subaquatique, hockey subaquatique, natation, triathlon...

La vie associative regroupe plus de 900 adhérents toutes activités confondues avec une fréquentation moyenne d'environ 33 heures par semaine.



REPÈRES

111 314 €

RECETTES DONT :

59 963 €

ENTRÉES PISCINE

29 992 €

VACATIONS SCOLAIRES

642 698 €

COÛT
D'EXPLOITATION

21 360 €

ESPACE DÉTENTE

FRÉQUENTATION 2012

MOIS	PUBLIC	SCOLAIRES	CLUBS	TOTAL	SAUNA HAMMAM
JANVIER	1 851	6 621	5 123	13 595	300
FÉVRIER	1 781	3 689	3 658	9 128	377
MARS	2 284	5 861	5 365	13 510	323
AVRIL	1 792	2 643	2 657	7 092	267
MAI	2 067	4 885	5 329	12 281	212
JUIN	1 441	4 252	5 212	10 905	133
JUILLET	3 382	0	115	3 497	211
AOÛT	3 573	0	0	3 573	174
SEPTEMBRE	2 632	3 409	2 210	8 251	273
OCTOBRE	1 810	6 815	3 804	12 429	211
NOVEMBRE	1 726	4 980	5 080	11 786	253
DÉCEMBRE	715	4 549	3 027	8 291	155
TOTAL	25 054	47 704	41 580	11 4338	2 889

Le Théâtre de l'Ouest de la Plaine de France Silvia Monfort

Depuis dix ans, le théâtre Silvia Monfort est sous compétence intercommunale. A ce titre, la CCOPF assure l'entretien et la gestion de l'équipement, et participe à la conception de la programmation culturelle.



SAISON 2012-13

• PROGRAMMATION OFFICIELLE

15 | REPRÉSENTATIONS

4 666 | SPECTATEURS
SOIT 311 SPECTATEURS
EN MOYENNE PAR REPRÉSENTATION

• PROGRAMMATION ASSOCIATIVE

50 | REPRÉSENTATIONS

12 500 | SPECTATEURS
SOIT 250 SPECTATEURS
EN MOYENNE PAR REPRÉSENTATION

31 | ASSOCIATIONS SOUTENUES

80 | JOURS D'OCCUPATION

• BUDGET

543 054 € | COÛT D'EXPLOITATION

137 295 € | RECETTES

La CCOPF vise à favoriser l'accès à la culture pour tous les publics en proposant une programmation pluridisciplinaire de qualité et des spectacles accessibles pour tous les âges.

Afin de créer un lien privilégié avec les habitants de l'intercommunalité, un tarif privilégié est proposé aux résidents. Ils bénéficient, en outre, de cours d'art dramatique gratuits hebdomadaires (60 inscrits en 2012).

Le Topf est également un lieu d'expression artistique pour le tissu associatif local. De nombreux spectacles associatifs sont ainsi reçus tout au long de l'année. Les associations du territoire ont accès gracieusement à la scène du théâtre et bénéficient des supports techniques, logistiques et humains.



Le Cinéma de Domont

Domont Cinéma est géré par l'Association du cinéma de Domont. Depuis le 1^{er} juillet 2010, la CCOPF lui apporte son soutien financier.

La CCOPF soutient financièrement le cinéma par le biais d'une convention. Cette dernière englobe des projets culturels tels que Ciné maternelle, École et cinéma, Collège au Cinéma et Lycéens et Apprentis au Cinéma, afin d'amener le plus grand nombre possible de jeunes vers le cinéma. L'association a perçu à ce titre en 2012, une subvention de la CCOPF de **62 500 € TTC**.

La CCOPF assure également l'entretien et la maintenance des locaux du cinéma et veille ainsi à prendre toutes les mesures conservatoires nécessaires pour assurer la mise en conformité et la sécurité du bâtiment.

Classé « art et essai », le cinéma organise régulièrement des projections, rencontres et leçons de cinéma dispensées par des historiens et des critiques, et des ciné-concerts autour de thématiques ou d'une cinématographie.

Il propose une programmation ouverte et diversifiée qui s'adresse à l'ensemble des publics avec des manifestations dédiées aux spectateurs comme le ciné-senior ou les séances d'éducation à l'image pour les enfants.



REPÈRES 2012 :

50 500	ENTRÉES
1 380	SÉANCES
410	FILMS PROJÉTÉS
910	ABONNÉS



EXERCICE 2012

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Le Centre de Surveillance Urbaine

Les travaux de construction du futur CSU ont démarré en juillet 2012. Celui-ci est hébergé dans les locaux de la communauté de communes.



Le montant de l'investissement pour la construction du local s'élève à **230 000 € TTC**. Cela comprend l'aménagement d'un plateau de 88 m², pourvu d'une salle de visualisation et de deux bureaux. Le local serveur a également été réaménagé en conséquence. L'ensemble des accès sera contrôlé par un système électronique biométrique.



Le Complexe tennistique de la Solitude

Après plus de trente ans d'existence, le complexe s'est offert une véritable cure de jouvence. Désirant en faire un équipement de pointe pour la pratique du tennis au sein de l'intercommunalité, la ville de Saint-Brice-sous-Forêt et la communauté de communes ont investi dans un ambitieux projet de modernisation.

Près de **1,6 million d'euros TTC** et dix-huit mois de travaux ont été nécessaires pour assurer le réaménagement complet du site. Les travaux de réhabilitation ont été financés respectivement à hauteur de 200 000 € par la réserve parlementaire, 400 000 € par la ville de Saint-Brice et un million par la CCOF.

Avec une extension de près de 1000 m², le complexe qui comptait déjà plus de 500 adhérents et 270 élèves, peut désormais accueillir davantage de public, en leur offrant une meilleure distribution de l'espace et un accès au site facilité.

LE NOUVEAU COMPLEXE TENNISTIQUE, C'EST :

- **5** COURTS EXTÉRIEURS EN TERRE BATTUE
- **1** COURT EXTÉRIEUR EN SYNTHÉTIQUE
- **4** COURTS COUVERTS EN GREEN SET
- **1** MINI-TENNIS + **1** MUR D'ENTRAÎNEMENT
- **1** TRINQUET DE PELOTE BASQUE

ET AUSSI :

- UN ESPACE RESTAURATION RÉAMÉNAGÉ
- UN ESPACE D'ACCUEIL ET DÉTENTE POUR LES JOUEURS
- DES VESTIAIRES ADAPTÉS ET ACCESSIBLES À TOUS



Ce travail de longue haleine a été mené en étroite collaboration avec la ville de Saint-Brice-sous-Forêt et la CCOPF afin de doter l'association AAESB (Amicale des Anciens Elèves de Saint-Brice) d'un équipement à la hauteur de ses ambitions tennistiques.

Un équipement dont les saint-briciens peuvent jouir pleinement ainsi que tous les habitants de la CCOPF qui bénéficient d'un tarif préférentiel pour leur inscription au club.



1000 M² D'EXTENSION

LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE VIE :

• UN ACCUEIL /ESPACE DE VIE	50 M ²
• UN BUREAU	14,50 M ²
• DEUX BLOCS SANITAIRES	9 M ²
• DEUX VESTIAIRES AVEC DOUCHES	27,60 M ²
• UN LOCAL «RÉSERVE»	5,50 M ²
• UNE CIRCULATION PMR	33,80 M ²

LA CONSTRUCTION D'UN COURT DE TENNIS COUVERT :

• UN COURT DE TENNIS	593,50 M ²
• UN ESPACE DE CIRCULATION / TRIBUNES	93,50 M ²
• DEUX RÉSERVES	47,50 M ²

L'EXTENSION DU CLUB HOUSE :

• EXTENSION DU CLUB HOUSE	30,15 M ²
• EXTENSION DE LA CUISINE	14,70 M ²
• CRÉATION D'UN ESPACE DE RENCONTRE EXTÉRIEUR	17,00 M ²



Restructuration et extension de la piscine intercommunale à Ezanville

Une piscine rénovée à l'horizon 2015 pour accueillir davantage d'usagers dans les meilleures conditions possibles. Après 22 mois de travaux, elle pourra accueillir simultanément jusqu'à 625 baigneurs, soit 2,5 fois sa capacité actuelle.

Un nouvel équipement à l'horizon 2015

Cette nouvelle structure, dotée d'un bassin extérieur utilisable été comme hiver grâce à son toit amovible, permettra de développer les activités nautiques et d'accueillir plus de public.

La future piscine conservera toutefois son échelle humaine, afin de maintenir la convivialité des lieux.

A la pointe de la technologie, cette installation sera équipée de panneaux solaires afin d'optimiser le bilan thermique et énergétique.

Les marchés des travaux aux entreprises ont été attribués au 2^e trimestre 2012, après finalisation des études. L'objectif d'ouverture est fixé en 2015 avec un début de travaux en 2013.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **7,4 millions** d'euros TTC. La réhabilitation de l'équipement est financée en partie par la CCOPF. Une dotation du Conseil Régional de plus de 2 millions a d'ores et déjà été accordée.



Les acteurs du projet de réhabilitation

Le SMECGEN*, auquel la CCOPF adhère, pilote la réhabilitation de la piscine. Il s'agit d'un syndicat intercommunal permettant aux communes d'assurer conjointement l'étude, la création et la gestion de l'équipement nautique.

REPÈRES

LE PROJET PISCINE, C'EST :

- UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL DE **625** PERSONNES EN SIMULTANÉ
- **2 400 M²** DE SUPERFICIE
- UN BASSIN INTÉRIEUR DE **250 M²**
- UN BASSIN EXTÉRIEUR DE **375 M²** UTILISABLE ÉTÉ COMME HIVER

ET AUSSI :

- UNE TOITURE DÉCOUVRABLE EN MOINS DE 5 MINUTES
- UN HAMMAM
- UNE PATAUGEOIRE
- UN ESPACE DÉDIÉ AUX VESTIAIRES, SANITAIRES, COIN BEAUTÉ, ET NURSERIE
- DES PANNEAUX SOLAIRES POUR PRÉCHAUFFAGE DES BASSINS

*Syndicat Mixte pour l'Étude, la Création, la Gestion d'un Équipement Nautique

COMPTE ADMINISTRATIF 2012



EXERCICE 2012

COMPTE ADMINISTRATIF

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les dépenses de fonctionnement sont en légère hausse (2,90 %) par rapport à l'exercice 2011. Cette augmentation est liée, pour l'essentiel, à l'intégration d'Attainville au 1^{er} janvier 2012.

Les charges de personnel (salaires et charges sociales) représentent 11,9 % du budget de fonctionnement de la CCOPF alors qu'elles représentent en moyenne 18,6 % du budget de l'ensemble des EPCI de taille et à régime de fiscalité identiques.

Les charges générales (fluides, contrats, alimentation, fournitures, assurances...) représentent 12,5 % du budget de fonctionnement et restent stables par rapport à 2011.

Les compensations reversées aux communes ont diminué de 2%. Cette diminution est due

au transfert de la compétence «gestion des illuminations festives», prise en charge par la CCOPF, dans le cadre du partenariat public privé d'éclairage public.

La prise en charge des illuminations festives impacte par ailleurs le poste «dépenses d'éclairage public» en hausse de plus de 33%.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) a été revu par les services de l'État. Il est complété d'une nouvelle charge, le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), reversée intégralement à l'État. Ce fonds consiste à créer un mécanisme de redistribution visant à réduire les inégalités entre les communes.

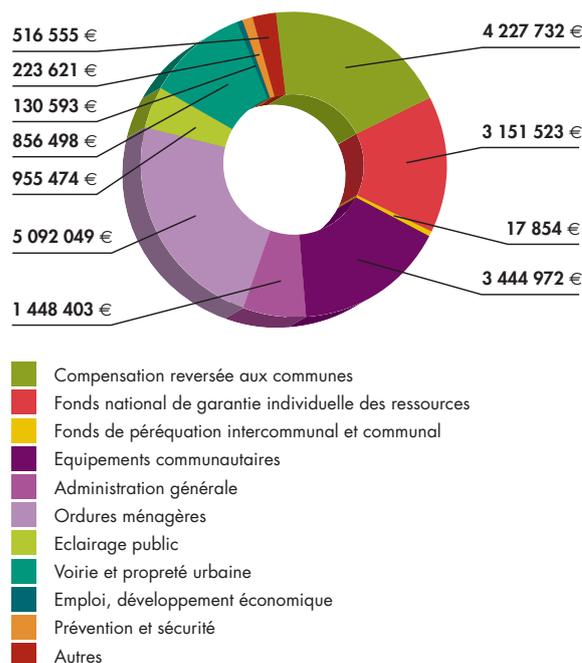
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2010	CA 2011	CA 2012
COMPENSATION REVERSÉE AUX COMMUNES	4 325 599,45 €	4 325 579,43 €	4 227 732,00 €
FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES	-	3 119 653,00 €	3 151 523,00 €
FONDS DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL	-	-	17 854,00 €
ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES	2 849 308,06 €	3 077 303,77 €	3 444 972,00 €
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1 528 632,69 €	1 671 192,07 €	1 448 403,00 €
ORDURES MÉNAGÈRES	4 690 807,97 €	4 909 482,18 €	5 092 049,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC	817 089,22 €	717 175,08 €	955 474,00 €
VOIRIE ET PROPRIÉTÉ URBAINE	813 073,62 €	841 126,62 €	856 498,00 €
EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	132 753,92 €	74 023,45 €	130 593,00 €
PRÉVENTION ET SÉCURITÉ	245 875,35 €	223 448,22 €	223 621,00 €
AUTRES	393 731,26 €	541 347,85 €	516 554,62 €
TOTAL	15 796 871,54 €	19 500 331,67 €	20 065 273,62 €

Les dépenses liées au fonctionnement des équipements sportifs et culturels sont en hausse de près de 12%. Cette augmentation est liée à la participation de 440 000 € que la CCOPF verse au SMECGEN afin d'honorer les premières factures de maîtrise d'ouvrage pour la restructuration de la piscine.

Les dépenses d'ordures ménagères sont plus importantes cette année suite à l'intégration de la commune d'Attainville. En contrepartie, la commune reverse à l'intercommunalité le montant de sa TEOM.

Enfin, l'augmentation de budget de 76% pour le secteur emploi et développement économique correspond aux études réalisées pour l'aménagement des zones d'activité commerciale.

Dépenses de fonctionnement



Des taux d'imposition stables

Depuis sa création, la CCOPF veille à ne pas augmenter ses taux d'imposition. L'augmentation des recettes fiscales est due à la seule dynamique des bases d'imposition.

En 2012, on constate une baisse des dotations de l'Etat, qui sera poursuivie dans les années à venir.

Les ventes de prestations (recettes de billetterie) sont également en baisse. La fréquentation de la piscine est impactée par les travaux d'extension et de réhabilitation. Suite à l'intégration d'Attainville à la CCOPF, les vacances scolaires

de la commune bénéficient de la gratuité au même titre que les autres communes membres.

La TEOM est fixée selon les dépenses annoncées par le SIGIDURS. Les bons résultats obtenus en termes de tri sélectif et de réduction de déchets, conformément aux objectifs fixés par l'ADEME, ont permis d'abaisser le taux de la TOEM à 7,85% en 2012.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2010	CA 2011	CA 2012
RESSOURCES FISCALES	6 934 068,00 €	7 075 608,00 €	7 463 781,00 €
FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES	-	3 119 653,00 €	3 151 523,00 €
DOTATION DE L'ETAT	4 908 671,65 €	4 923 517,00 €	4 866 909,00 €
VENTE DE PRESTATIONS	303 250,95 €	335 298,97 €	245 213,00 €
TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	5 073 442,00 €	4 890 153,00 €	5 079 043,00 €
AUTRES	417 207,43 €	352 320,69 €	511 051,00 €
TOTAL	17 636 640,03 €	20 696 550,66 €	21 317 520,00 €

Le secteur « autres » est composé des participations du département pour l'utilisation des gymnases de l'intercommunalité par les collèges, de la participation de la CAF pour les aires d'accueil des gens du voyage, et du remboursement de l'assurance pour le personnel en longue maladie et les sinistres.

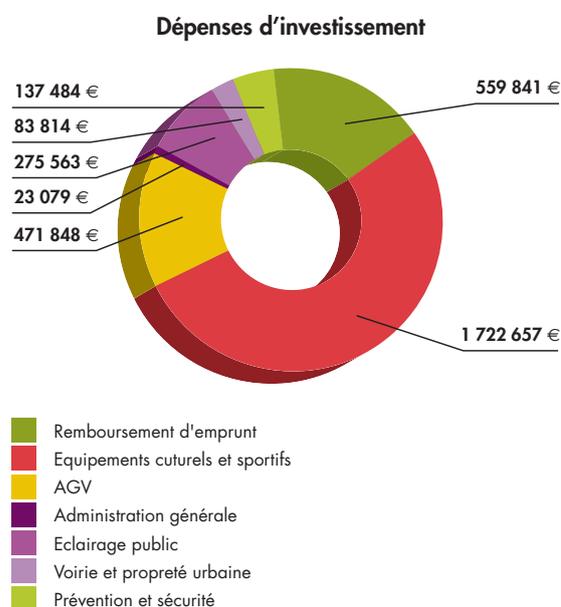
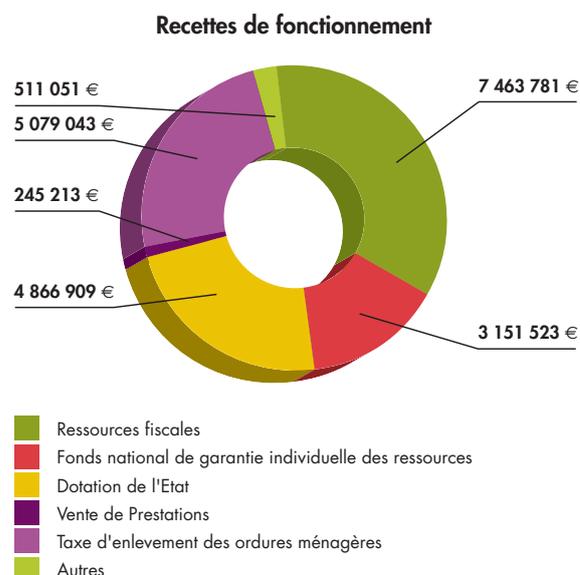
Un budget rigoureux

Un effort de rigueur conséquent a été réalisé sur les investissements 2012.

Concernant les investissements sur les équipements culturels et sportifs, plus de 62% ont été alloués à la rénovation du complexe tennistique de la Solitude.

Les investissements sur les aires d'accueil des gens du voyage correspondent à la fin des travaux de réhabilitation de l'aire de Saint-Brice-sous-Forêt.

Les investissements en matière d'éclairage public correspondent, d'une part, à l'assistance maîtrise d'ouvrage assurée pour la réalisation du marché du PPP et d'autre part, à la constitution d'une provision pour charges sur les investissements à venir. Les investissements réalisés en 2012 au titre du marché ne seront facturés qu'au terme des investissements initiaux fin 2013.



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2010	CA 2011	CA 2012
REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	425 551,20 €	546 747,28 €	559 841,00 €
EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	5 179 132,42 €	1 445 632,05 €	1 722 657,00 €
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	60 676,89 €	1 189 832,13 €	471 848,00 €
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1 963 901,84 €	44 374,18 €	23 079,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC	516 679,08 €	303 999,76 €	275 563,00 €
VOIRIE ET PROPRETÉ URBAINE	176 545,25 €	404 430,00 €	83 814,00 €
PRÉVENTION ET SÉCURITÉ	57 680,86 €	133 994,04 €	137 484,00 €
TOTAL	8 380 167,54 €	4 069 009,44 €	3 274 286,00 €

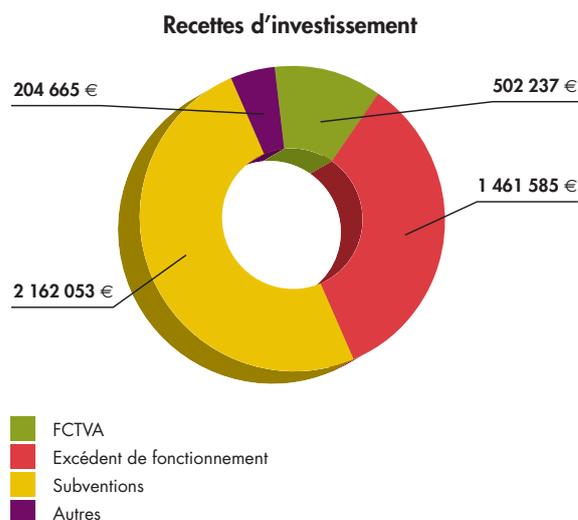
Zéro emprunt

Pour accompagner sa stratégie de désendettement et se créer des marges de manœuvre pour le financement de futurs projets, la CCOPF a choisi de limiter son recours à l'emprunt.

Par ailleurs, dans un souci d'équilibre budgétaire, elle veille chaque année à dégager de l'autofinancement.

Les recettes du Fonds de Compensation de TVA (FCTVA) sont corrélées aux montants des travaux réalisés, et donc en légère hausse par rapport à 2011.

La CCOPF a perçu, par ailleurs, les subventions notifiées pour la réhabilitation du complexe omnisports des Fauvettes et la réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage.



RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2010	CA 2011	CA 2012
FCTVA	1 009 237,74 €	329 986,58 €	502 237,00 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	1 907 411,11 €	2 216 727,50 €	1 461 585,00 €
EMPRUNT	4 500 000,00 €	-	-
SUBVENTIONS	816 509,74 €	608 694,11 €	2 162 053,00 €
AUTRES	164 248,69 €	183 461,42 €	204 665,00 €
TOTAL	8 397 407,28 €	3 338 869,61 €	4 330 540,00 €

